

### 5.3.3 Le programme particulier d'urbanisme pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch

**Donner à l'entrée de ville du quartier Saint-Roch un caractère plus urbain reflétant l'image de prestige du centre-ville de Québec en positionnant la place Jacques-Cartier et la bibliothèque Gabrielle-Roy comme pôle culturel et noyau majeur du transport en commun.**

Le programme particulier d'urbanisme de l'annexe D du PDAD présente la vision d'avenir et les grandes orientations d'aménagement de l'entrée de ville du quartier Saint-Roch. Il traduit de façon détaillée les objectifs de l'administration municipale en matière d'affectations détaillées du sol et de gabarits. Il présente les grands projets d'aménagement urbain qui concrétiseront ses objectifs. Le PPU constitue ainsi la mise en œuvre spécifique des objectifs du PDAD concernant ce secteur.

#### **La prépondérance du réseau routier**

L'entrée de ville du quartier Saint-Roch constitue aujourd'hui un environnement déstructuré, organisé principalement en fonction des déplacements automobiles, hostile aux déplacements des piétons et des cyclistes. Les modifications souhaitées au comportement des ménages quant à leur mobilité auront une incidence certaine sur l'aménagement de l'entrée de ville et la place accordée aux déplacements actifs et par transport en commun. Dans ce contexte, une réflexion majeure sur la requalification de l'autoroute s'impose.

La restructuration du profil autoroutier, combinée à la récupération des stationnements de surface au profit de nouvelles constructions, offre un potentiel de consolidation de la trame urbaine important, principalement dans le secteur de la Pointe-aux-Lièvres.

#### **Le pôle urbain majeur de la place Jacques-Cartier**

Lieu de convergence de la population du quartier et de la ville, la place Jacques-Cartier est appelée à une requalification majeure. La désuétude des aménagements intérieurs et extérieurs et du stationnement souterrain nécessite des travaux de réfection des bâtiments et de la place ainsi qu'une réorganisation de l'espace intérieur de la bibliothèque. De plus, le périmètre de la place Jacques-Cartier et ses rues contiguës représente un pôle d'échange majeur pour le transport en commun. Cette zone est également localisée sur le tracé du tramway à l'étude le long duquel elle deviendra une zone majeure d'échange vers les circuits d'autobus. Le renforcement de ce pôle d'échange s'inscrit donc au cœur de la réflexion quant à l'optimisation globale du site, tant en ce qui a trait à la vocation et au gabarit des bâtiments qu'à l'aménagement du domaine public de la place et en périphérie de l'îlot.

#### **La vision**

La vision d'aménagement de l'entrée de ville du quartier Saint-Roch repose sur les grandes orientations exprimées par la ville en matière de mobilité durable, de densification des milieux construits et de renforcement des pôles urbains majeurs.

L'entrée de ville du quartier Saint-Roch projettera, à long terme, une image contemporaine, accueillante et structurée par un bâti continu le long d'un grand boulevard urbain, en lieu et place de l'autoroute

Laurentienne, au sud de la rivière Saint-Charles. Ce boulevard urbain permettra de connecter la Pointe-aux-Lièvres au reste du quartier et faciliter les liens avec Limoilou.

Un milieu de vie entièrement nouveau, en plein cœur du centre-ville, sera créé par la mise en œuvre d'un écoquartier à la Pointe-aux-Lièvres. Offrant une véritable vitrine des technologies de pointe en matière de construction écologique et de réduction de l'empreinte écologique, il contribuera à accroître de façon substantielle l'offre résidentielle, s'inscrivant dans une image contemporaine et innovante du quartier Saint-Roch, lieu de déploiement d'une série d'initiatives publiques et privées mettant à l'avant-plan les technologies de pointe et la culture.

Relié au parc linéaire de la rivière Saint-Charles, le parc Victoria connaîtra une bonification majeure de ses aménagements, notamment par l'ajout d'un nouveau bâtiment destiné aux activités de loisir qui viendra compléter l'offre récréative de Saint-Roch et des quartiers adjacents.

Le tissu urbain sera bonifié par l'apport de nouvelles constructions sur les terrains vacants ou sous-utilisés, principalement le long des grandes artères : le futur boulevard urbain, les rues de la Couronne, Dorchester et de la Pointe-aux-Lièvres. Ces nouveaux bâtiments soulignant leur apport contemporain au paysage d'entrée de ville s'intégreront harmonieusement à la trame et au cadre bâti ancien.

## **Les grandes orientations**

Six grandes orientations d'aménagement et de développement sous-tendent la vision de développement futur exprimée :

- *Confirmer l'îlot de la place Jacques-Cartier comme pôle culturel du centre-ville basse-ville et nœud majeur du réseau de transport en commun;*
- *Consolider et densifier le tissu urbain par l'apport de nouveaux projets sur les terrains vacants et l'amélioration du cadre bâti existant;*
- *Mettre en valeur les terrains désaffectés de la Pointe-aux-Lièvres par la création d'un écoquartier contigu au parc de la Pointe-aux-Lièvres;*
- *Consolider le parc Victoria et ses grands équipements publics en favorisant une plus grande ouverture sur le milieu urbain;*
- *Retisser les liens au cœur du quartier Saint-Roch et avec le secteur de Limoilou en procédant aux interventions qui s'imposent dans la foulée des orientations d'aménagement du Plan de mobilité durable.*
- *Concrétiser le projet « Saint-Roch TechnoCulture » en misant sur les atouts du milieu et le potentiel de mise en valeur de l'espace public*

## **Pistes d'action**

- Réaménager la place Jacques-Cartier et les rues publiques adjacentes en y intégrant un terminus d'autobus et en concevant des aménagements adaptés au confort des piétons et usagers du transport en commun ;
- Réaménager la bibliothèque et permettre la construction d'un bâtiment phare contigu à la place ;
- Procéder à la réflexion sur la transformation de l'autoroute en boulevard urbain ;
- Procéder aux interventions requises afin de permettre la réalisation de l'écoquartier projeté dans le secteur de la Pointe-aux-Lièvres ;
- Améliorer les liens piétons et cyclables à l'intérieur du quartier et avec le secteur de Limoilou ;
  - Mise en œuvre des tronçons prévus au plan directeur du réseau cyclable

- Améliorer les liens piétons vers le parc Victoria et de part et d'autre de l'autoroute (rues de la Croix-Rouge, Simon-Napoléon-Parent, des Embarcations)
- Réaménagement de la rue Caron afin d'en faire la colonne vertébrale nord-sud des déplacements piétons et cyclables
- Consolider l'offre récréative du parc Victoria, bonifier le couvert végétal et ses aménagements, en particulier son stationnement de surface ;
- Consolider le bâti en harmonie avec les caractéristiques patrimoniales de Saint-Roch ;
- Ajuster la réglementation d'urbanisme pour permettre la mise en œuvre des orientations d'aménagement souhaitées.

### **Règle d'interprétation**

Le contenu de l'annexe D sur le programme particulier d'urbanisme pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch a préséance sur le contenu général du PDAD pour ce territoire spécifique. En cas d'incompatibilité entre toute orientation, tout objectif, tout principe ainsi que toute norme réglementaire du PDAD et celle du PPU, ces derniers prévalent.